

Maître d'Ouvrage :

Smictom
Centre Ouest



SMICTOM Centre Ouest

5 ter rue de Gaël

35290 Saint Méen-le-Grand

MARCHE DE SERVICES

APPEL D'OFFRES OUVERT - ARTICLES L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 DU CODE
DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Marché de prestations de transport de déchets ménagers et assimilés entre les sites de transfert et les exutoires de traitement

3 Lots :

Lot 1 – Transport des déchets ménagers recyclables et des refus de tri

Lot 2 – Transport des refus de tri de l'UVO et OMr vers l'UVE du SMPRB Taden ou vers tout autre exutoire désigné par le SMICTOM Centre Ouest et Transport du compost issu de l'UVO

Lot 3 – Transport des déchets « plâtre »

Règlement de Consultation (R.C.)

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 9 octobre 2026 à 12h00

SMICTOM Centre Ouest
5 ter rue de Gaël - 35290 Saint Méen-le-Grand

Tel : 02 99 09 57 26
Email : contact@smictomco.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur (URL) : <https://www.megalisbretagne.org/>

SOMMAIRE

Article 1. Objet et étendue de la consultation	4
1.1. Identifiant du pouvoir adjudicateur	4
1.2. Objet.....	4
1.3. Mode de passation.....	4
1.4. Définition des prestations et contexte	4
1.5. Type de contrat.....	5
1.6. Décomposition de la consultation	5
1.7. Phasage du marché	5
1.8. Nomenclature.....	5
Article 2. Conditions de la consultation	5
2.1. Délai de validité des offres	5
2.2. Forme juridique du groupement.....	5
2.3. Variantes	5
2.4. Visite des sites	6
2.5. Confidentialité et mesures de sécurité	6
Article 3. Conditions relatives au contrat.....	6
3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2. Modalités essentielles de financement et de paiement	6
Article 4. Contenu du dossier de consultation	6
Article 5. Présentation des candidatures et des offres	7
5.1. Documents à produire	7
5.2. Pièces du dossier d'offre remis	8
5.3. Groupements d'opérateurs économiques	8
Article 6. Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1. Transmission électronique	8
6.2. Transmission sous support papier	9
Article 7. Examen des candidatures et des offres	9

7.1.	Sélection des candidatures	9
7.2.	Attribution des marchés	10
7.3.	Suite à donner à la consultation.....	11
Article 8. Renseignements complémentaires.....		12
8.1.	Adresses supplémentaires et points de contact	12
8.2.	Procédures de recours.....	12

Article 1. Objet et étendue de la consultation

I.1. Identifiant du pouvoir adjudicateur

SMICTOM du Centre-Ouest

5 ter, rue de Gaël

35290 ST MEEN LE GRAND

Tél : 02 99 09 57 26

Courriel : contact@smictomco.fr

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet des prestations de transport de déchets ménagers et assimilés du SMICTOM Centre Ouest entre les sites de transfert et les exutoires de traitement.

Il s'agit d'un appel d'offre ouvert passé en application des dispositions de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique et R. 2161-2 et suivants dudit Code.

I.3. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

I.4. Définition des prestations et contexte

Le SMICTOM du Centre-Ouest Ille et Vilaine est un syndicat de collecte et de traitement des déchets regroupant près de 105 000 habitants sur 63 communes d'Ille et Vilaine, du Morbihan, et des Côtes d'Armor – situées entre Rennes, Dinan et Ploërmel. Le territoire compte environ 43 000 foyers et quelques 1 500 professionnels et administrations.

La présente consultation concerne la passation d'un marché pour le Transport de déchets ménagers et assimilés vers des exutoires identifiés.

Le contenu des prestations est détaillé dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et synthétisé comme suit :

- Lot 1 – Transport des déchets ménagers recyclables et refus de tri
- Lot 2 – Transport des refus de tri et OMr vers l'UVE du SMPRB Taden ou vers tout autre exutoire désigné par le SMICTOM Centre Ouest et Transport du compost issu de l'UVO
- Lot 3 – Transport des déchets « plâtre »

I.5. Type de contrat

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché ordinaire de service.

I.6. Décomposition de la consultation

Le marché comprend 3 lots.

I.7. Phasage du marché

Les lots 1 et 3 commenceront au 01/01/2027.

Le lot 2 aura pour date de démarrage le 01/06/2027.

I.8. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. I
90500000-2	Services liés aux déchets et ordures ménagères	90512000-9 Services de transport des ordures ménagères
90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux	

Article 2. Conditions de la consultation

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre (4) mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3. Variantes

2.3.1. Variantes obligatoires

Le présent marché ne comporte aucune variante obligatoire.

2.3.2. Variantes libres

Les variantes libres, à l'initiative des candidats, sont autorisées pour ce marché.

2.4. Visite des sites

Aucune visite obligatoire n'est prévue, mais il reste fortement recommandé pour les candidats de se rendre sur les sites de chargement.

En cas de demande de visite, une prise de rendez-vous devra être effectuée en prenant contact par mail avant le 02/10/2026 à l'accueil du syndicat : contact@smictomco.fr

2.5. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Article 3. Conditions relatives au contrat

3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée à l'Acte d'Engagement (A.E.).

3.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) par lot et ses annexes
- Le BPU par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE).

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO (€).

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2. Pièces du dossier d'offre remis

Ces documents sont listés ci-après :

- 1 – l'Acte d'Engagement à signer par le candidat
- 2 – le Cahier des Clauses Administratives Particulières à signer par le candidat
- 3 – le Cahier des Clauses Techniques Particulières à signer par le candidat
- 4 – le bordereau des prix unitaires (BPU) à compléter à signer par le candidat
- 6 – le mémoire technique reprenant tous les éléments de présentation de l'offre exigés dans le CCTP et précisant les modalités d'exécution
- 7 – le détail quantitatif estimatif (DQE), document non contractuel servant uniquement au jugement des offres à signer par le candidat

5.3. Groupements d'opérateurs économiques

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique pour la présentation des offres.

Conformément aux articles R.2142-19 à R.2142-27 du CCP, et sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence, les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement :

- Soit conjoint lorsque chaque membre du groupement s'engage à exécuter la (ou les) prestation(s) susceptible(s) de lui être confiée(s) dans le marché ;
- Soit solidaire lorsque chaque membre du groupement est engagé pour la totalité du marché

Au stade de l'offre, le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans les actes d'engagement.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, la forme imposée après attribution sera le groupement conjoint avec solidarité du mandataire envers les membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique afin de satisfaire la bonne exécution du marché.

Article 6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalisbretagne.bzh>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée conformément aux articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du code de la commande publique.

Article 7. Examen des candidatures et des offres

7.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable sera éliminée.

Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

- Critère 1 : prix des prestations (poids : 60 points)

Celui-ci sera jugé au vu du montant total hors TVA du détail quantitatif estimatif (DQE), document sans valeur contractuelle servant uniquement au jugement des offres.

La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N(i) = (60 \times MMD) / M(i)$$

Dans laquelle :

- N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ;
- M (i) est le montant de l'offre du candidat (i) ;
- MMD est le montant de l'offre la moins disante.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. Le candidat sera invité à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- Critère 2 : valeur technique de l'offre (poids : 30 points)

La valeur technique des offres sera appréciée en fonction des éléments figurant dans le mémoire justificatif et noté en fonction des critères suivants :

Sous-critère		Pondération
2.1	Pertinence et qualité des moyens techniques mis à disposition pour la réalisation des prestations	10 %
2.2	Qualité organisationnelle et moyens humains affectés à la réalisation des prestations	10 %
2.3	Qualité de la traçabilité et du reporting auprès du Smictom Centre Ouest	10 %

- Critère 3 : valeur environnementale de l'offre (poids : 10 points)

Sous-critère		Pondération
3.1	Optimisation logistique (tournées, limitation des trajets à vide, taux de remplissage)	4 %
3.2	Performance environnementale du parc de véhicules (Euro VI, bioGNV, HVO, électrique, etc.)	3 %
3.3	Méthodologie de suivi des émissions, indicateurs et démarche d'amélioration continue	3 %

Les candidats devront fournir :

- Fiches techniques des véhicules (norme Euro, énergie)
- Méthodologie de calcul des émissions
- Engagements contractuels chiffrés

7.3. Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Article 8. Renseignements complémentaires

8.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalisbretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.2. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr